

Boves "Actus"

N° 8 - FÉVRIER 2022

www.ville-boves.fr



SOMMAIRE

1 Edito du maire

2-3 Événements passés

- Ho ho ho... Avant le grand soir, le Père Noël a fait plusieurs étapes dans notre commune
- Noël au marché
- Colis des aînés
- Concert à l'église
- Téléthon 2021
- A tout âge il est possible de courir...
- Maison décorées

4-5 Conseil municipal décisions

6 Enfance/Education

- Rentrée scolaire 2022/2023
- Vacances scolaires de Noël
- Vacances scolaires d'hiver
- Equipement des écoles en capteurs de CO2

6 Vie culturelle

- Amiens, capitale européenne de la culture en 2028

7 Bien vivre à Boves

- Club des aînés
- Bourse aux plantes

7 Travaux réalisés ou en cours

- Les travaux de la salle des fêtes ont repris début janvier
- Rue de Gentelles et rues adjacentes, ça se termine...

8 Agenda/Infos pratiques

- Elections 2022
- Mensualisation des factures d'eau

Téléchargez le compte rendu du conseil municipal sur le site de la ville www.ville-boves.fr ou venez le consulter en mairie

L'actualité de votre ville en direct



Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville



 ville de boves

EDITO DU MAIRE



Chères Bovoises et chers Bovois,

Lors du dernier conseil municipal, un point concernait en particulier le dispositif mis en place en 2021, par la commune, dénommé « *budget participatif aux initiatives citoyennes* ». Ainsi, nous avons voté, à l'unanimité des présents, l'attribution d'une subvention à chaque association qui avait déposé un projet représentant un intérêt pour Boves et ses habitants. Ce dispositif, qui s'adresse à tout groupe de personnes physiques ou morales, sera reconduit en 2022 car nous avons la volonté de soutenir les initiatives qui favorisent le « Bien vivre à Boves ». Vous avez des idées, n'hésitez pas à les proposer !

Un autre aspect qui concerne le bien vivre à Boves est la lutte contre l'augmentation des dépôts sauvages de déchets. En effet, le personnel des services techniques doit procéder chaque semaine, et à plusieurs reprises, à l'enlèvement des déchets et au nettoyage. Nous avons donc adopté, au cours de cette même séance, l'institution d'une redevance forfaitaire due par les auteurs de dépôt de déchets sur le territoire communal. Cette taxe vient en complément de l'amende due en application du procès-verbal.

Ces deux points développés, quoique différents par leur contenu, nous concernent tous. La qualité de vie à Boves demeure un objectif que nous essayons, chaque jour, d'atteindre. J'espère sincèrement que vous en serez convaincus !

Avec mes sentiments dévoués.

Votre Maire
Maryse Vandepitte

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES

Tél. : 03 22 35 37 37 - Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr
Horaires : lundi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 19 h - mardi, jeudi et vendredi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 17 h
mercredi 9 h à 11 h 30

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : mairie.boves@laposte.net
Crédits photos : mairie de Boves et [@regarddejerome](https://www.instagram.com/regarddejerome) [f Jérôme FONTAINE](https://www.facebook.com/jeromefontaine)



Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 8000 Amiens - 09 67 28 17 33 - pao@icmmedia.fr



Ho ho ho... Avant le grand soir, le Père Noël a fait plusieurs étapes dans notre commune.

Le 4 décembre, à la mairie pour les enfants de 0 à 2 ans. 102 cadeaux ont été distribués par le Père Noël et 30 chèques naissance d'une valeur de 50€ ont été offerts par la municipalité et le CCAS.

Des chocolats ont été distribués. Chocolat chaud et café ont pu être consommés au chalet devant la mairie.



Noël au marché

Le 12 décembre, l'ambiance de Noël était présente sur le marché de plein air. Vin et chocolat chaud ont été appréciés. Des friandises ont été distribuées par le Père Noël.

À cette occasion, la municipalité avec le centre équestre de Boves a proposé des balades à poney pour les enfants de 3 à 10 ans. Cette animation a remporté un vif succès.



Le 17 décembre, c'est au « **Relais Petite Enfance** » – (ex RAM) que le Père-Noël a gâté 15 enfants.

Début janvier, la municipalité a offert aux 23 assistants maternels de la commune, l'agenda des nounous 2022.

Le Père Noël s'est également rendu à l'école maternelle « **Les Capucines** ». Grâce à ses lutins, chaque élève a reçu un livre et une friandise.

A la crèche « **Aux petits pieds du marais** », un spectacle a été organisé par le personnel et un temps fort de chansons et de musique a été proposé par Anne Lambert. A l'issue de ces animations, un sujet en chocolat a été offert aux 30 enfants.



Colis des aînés

Cette année encore, les colis ont été portés au domicile de nos aîné(e)s de plus de 70 ans par les membres du conseil municipal.

Ce sont environ 390 colis offerts par le C.C.A.S et la municipalité qui ont été distribués ce 11 décembre.

Ce fut un moment d'échanges bien apprécié de tous.



Concert à l'église

Le 10 décembre, les chœurs « **Bov'émifasol** » et les « **Voix de Noye** », sous la direction de David Dubois, ont ouvert la période des fêtes en proposant un concert de chants de Noël à l'église de Boves devant un public très attentif et très enjoué. Merci à toutes et à tous.





Téléthon 2021

Encore un bel élan de solidarité cette année puisque c'est un chèque de **36 998,16 €** qui a été remis à l'AFM Téléthon par l'association bovoise gérée par Madame Dominique Dulin.

Le marché du Téléthon s'est déroulé les 3 et 4 décembre à la salle Gervais Leprêtre. Confitures, miel, décorations de Noël, bijoux, layette, jacinthes et compositions florales ont été proposés à la vente.

Monsieur Fouad Zouir, propriétaire du restaurant O'Coin à Boves, a organisé et géré dans cette salle, un repas couscous le vendredi soir pour une cinquantaine de personnes et une vente à emporter de parts de couscous et de pizzas le samedi midi.

Merci à toutes ces forces vives qui ont contribué à la réussite de cette opération.



À tout âge, il est possible de courir...

Dimanche 5 décembre, l'association "Courir au CHU d'Amiens Picardie" a organisé la **Corrida** de Boves.

205 participants dont **65** féminines, âgés de **14** à **72** ans ont parcouru **5** kilomètres sur un circuit dans certaines rues de la commune.

Temps réalisés : de **16'14** à **34'52**.

Bravo à toutes et à tous et rendez-vous le **11 décembre 2022**.



Maisons décorées

Cette année encore, le concours ouvert à tous a remporté un vif succès. De nombreuses façades de maisons avec ou sans jardin ont illuminé des rues de la commune, créant ainsi la féérie de Noël durant quelques semaines.

Merci aux 29 participants dont 1 commerce ainsi qu'aux 6 membres du jury !

Deux ex-aequo à la première place : impossible de les départager tant les décors étaient originaux : les couleurs harmonieuses et l'espace bien utilisé.

Chaque participant a été récompensé.



COMMUNICATION DU MAIRE

Démission de Lucie Boubert, qui a quitté la commune. Merci pour le travail accompli et merci d'avoir fait part de son déménagement. Bienvenue à Danièle Beguin qui siège ce jour.

Remerciements à Madame Grébert, Monsieur Hopquin, Madame Leprêtre et aux autres membres du conseil municipal pour la distribution du colis des aînés et des cartes de vœux.

Participation au comité de pilotage « odeurs » organisé

conjointement par Amiens Métropole et ATMO Hauts-de-France. Signalements de nuisances olfactives toujours perçues sur le territoire communal. Invitation des personnes qui constatent ce problème à le signaler en complétant l'application ODO ou à adresser un mail à la mairie ou à appeler l'accueil de la mairie.

Rappel : **élections présidentielles** les 10 et 24 avril et **élections législatives** les 12 et 19 juin. Permanence à assurer par tous les membres du conseil municipal à ces dates.

Enfance / Education

Marché relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire et à la crèche- Attribution des lots du marché :

Suite au renouvellement du marché pour la fourniture et livraison de repas destinés à la restauration scolaire et à la crèche, la Société « API », dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, a été retenue à l'unanimité.

Groupement de commandes proposé par la Fédération départementale d'Energie de la Somme, portant sur des prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public (ERP) notamment les écoles.

Cette surveillance comporte :

- Une évaluation des moyens d'aération des bâtiments,
- Une campagne de mesure de polluants (dioxyde de carbone, formaldéhyde et benzène), en période de chauffe et une autre hors période de chauffe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Fédération Départementale d'Energie pour réaliser cette surveillance.

Bien vivre à Boves

• Budget participatif – Présentation des projets et vote des subventions allouées :

Trois projets ont été déposés par des associations.

Un comité de sélection s'est réuni le 12 janvier 2022 pour étudier les projets et proposer le montant des subventions allouées à chacun.

Sur proposition du comité de sélection, le conseil municipal, à l'unanimité, alloue :

- **364 €** à l'association des parents d'élèves pour son projet de soutien à la parentalité – mise en place de conférences, ateliers et groupes de paroles,
- **500 €** à la coopérative scolaire de l'école élémentaire « Les deux Vallées » pour son projet « L'école se met au vert »,

- **489 €** à la coopérative scolaire de l'école maternelle « Les Capucines » pour son projet « Notre cour est belle, découvrons et respectons la nature ».

• Règlement municipal des cimetières de la ville de Boves et tarifs :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement municipal des cimetières et les nouveaux tarifs.

• Fixation du tarif pour le dépôt illégal de déchets :

Le conseil municipal, à l'unanimité, institue, en complément de l'amende due au titre du procès-verbal (135 €), une redevance forfaitaire d'un montant de 300 euros due par les auteurs de dépôts de déchets sur le territoire de la commune de Boves.



CADRE DE VIE

Embellissement des transformateurs électriques – Convention avec la Fédération Départementale d’Energie de la Somme.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Madame

le Maire à déposer, cette année, une demande pour le transformateur situé à l’entrée du chemin du stade, avec une fresque ayant pour thème le sport.

TRAVAUX

Construction de la salle des fêtes – Attribution du lot 9 du marché.

Un appel d’offres a été lancé, pour la construction de la salle des fêtes, réparti en 15 lots. L’attribution a été

votée lors du conseil municipal du 21 septembre 2021. Le lot n°9 relatif aux menuiseries intérieures avait été déclaré infructueux. Ce dernier a donc été relancé.

L’entreprise « GANCE » a été retenue.

ORGANISATION DES EMPLOIS TERRITORIAUX

Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation :

Il est proposé au conseil municipal d’approuver les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation comme ci-dessous :

- Plafonds de prise en charge des frais de formation.
- Demandes d’utilisation du CPF.
- Instruction des demandes par périodes.

Les demandes seront examinées par l’autorité

territoriale et le supérieur hiérarchique de l’agent.

- Critères d’instruction et priorité des demandes. Chaque demande sera, ensuite, appréciée et priorisée selon plusieurs critères.
- Réponse aux demandes de mobilisation du CPF.

Une réponse à la demande de mobilisation du CPF sera adressée par écrit à l’agent dans un délai de 2 mois.

En cas de refus, celui-ci sera motivé.

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

MENSUALISATION DES FACTURES D’EAU

Amiens Métropole étend la possibilité de mensualiser ses factures d’eau à l’ensemble des abonnés des 39 communes.

- Cette mensualisation se déroulera en 10 mois calendaires. 9 mois au titre d’acompte, le dixième pour ajuster en fonction de la consommation réelle relevée au compteur.

Pour demander la mensualisation :

- Soit directement par téléphone au 03 22 33 59 40
- Soit par envoi d’un email à : mensualisationeau@amiens-metropole.com

N’oubliez pas de vous munir du **numéro de référence de votre installation** figurant sur votre dernière facture.

RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2019 se dérouleront du 8 mars au 8 avril sur rendez-vous au 07 87 49 23 94 ou par mail ram@ville-boves.fr.

Le dossier unique qui sert pour l'inscription à l'école, la restauration et l'accueil périscolaire est à télécharger sur le site de la ville de Boves.

Les documents nécessaires à cette inscription sont les suivants :

- le dossier unique.
- une copie des vaccinations.
- une copie du livret de famille.

Ce dossier est valable pour toute la scolarité dans la commune et à mettre à jour chaque année.

EQUIPEMENT DES ÉCOLES EN CAPTEURS DE CO2

Conformément aux consignes ministérielles face au contexte sanitaire, les écoles vont être équipées de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque classe.

Vacances scolaires de Noël de l'Accueil Collectif de Mineurs



Pour la première fois, le centre a ouvert une semaine pendant les vacances de Noël. 15 enfants d'âge maternel et 10 enfants d'élémentaire ont fréquenté la structure et ont bénéficié d'activités variées. Une journée a été consacrée aux adolescents qui ont fréquenté la patinoire et le marché de Noël d'Amiens.



Vacances scolaires d'hiver du 5 février au 20 février

Les enfants sont accueillis à l'ACM du 7 au 18 février autour du thème « Tous acteurs »

VIE CULTURELLE

Amiens capitale européenne de la culture en 2028 ? Parlons-en !

COMPAGNIE LA YOLE

**Invitation le samedi 26 février à 15h
salle de danse au palais des enfants
rue Eugène Desprès à Boves**

Venez écouter un conteur, assister à une performance, et puis imaginer, discuter, regarder, protester, rêver...en compagnie !

L'équipe artistique du projet « semer des graines » de la Compagnie La Yole vous propose d'abord un récit inspiré par le mythe et la légende d'Europe, spécialement écrit par

le conteur Jean-Paul Mortagne pour l'occasion, suivi d'une performance théâtrale.

Cette rencontre artistique se poursuivra par des échanges conviviaux et contributifs en résonance avec les thèmes soulevés dans le spectacle. Les paroles recueillies alors, formeront la matière d'une nouvelle mise en jeu collective avec des bovoises et des bovois volontaires !!!

Un programme conçu dans le cadre de "Perspectives", candidature d'Amiens capitale européenne de la culture en collaboration avec la Ville de Boves, l'ACIP, CAPS, l'Espace Culturel Nymphéa de Camon, le Petit Théâtre d'Argile d'Allonville.

A partir de 13 ans.

Rendez vous le 26 février à 15h salle de danse à Boves.



CLUB DES AÎNÉS

Le club des aînés organise des voyages que nous avons pu vous choisir, grâce à « L'OISEAU BLEU ». **Le club est ouvert à tout public.** N'hésitez pas à vous inscrire. Renseignements auprès de Claudine Hénin 06 07 47 09 44 ou par courriel [henin.claudine@orange.fr](mailto:claudine@orange.fr)

La Présidente : Mme Claudine HENIN



BOURSE AUX PLANTES

Une bourse aux plantes aura lieu en avril. Les personnes intéressées doivent dès maintenant se faire connaître auprès de Patrick Dupuis au 06 23 33 45 35 ou par mail patrik-dupuis@hotmail.fr



TRAVAUX RÉALISÉS OU EN COURS



LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES ONT REPRIS DÉBUT JANVIER

Afin d'assurer une assise stable, des pieux en béton armé de 15m de profondeur environ ont été coulés sur l'ensemble de la surface de la future salle. Ces pieux vont être solidarités les uns aux autres par des longrines toujours en béton armé pour assurer les fondations. Ainsi, la dalle pourra être coulée après pose des conduits des fluides.

Petit à petit, ça prend forme !



RUE DE GENTELLES ET RUES ADJACENTES, ÇA SE TERMINE...



Les travaux d'évacuation des eaux de pluie sont toujours en cours, mais l'enfouissement des réseaux, le remplacement des réverbères ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs sont quasiment terminés.

Des nouvelles places de stationnement sont matérialisées de chaque côté de la rue.

Utilisez ces places, elles sont nombreuses !

Merci de laisser les trottoirs libres d'accès aux piétons.



AGENDA

- **26 février** : Compagnie La Yole à 15 h salle de danse, palais des enfants
- **Du 8 mars au 8 avril** : Inscriptions scolaires
- **Dimanches 10 et 24 avril** : Elections présidentielles
- **30 avril** : Théâtre la compagnie La Yole "Semez des graines", salle de judo
- **Dimanches 12 et 19 juin** : Elections législatives

FÉVRIER 2022						
L	M	M	J	V	S	D
05	1	2	3	4	5	6
06	7	8	9	10	11	12
07	14	15	16	17	18	19
08	21	22	23	24	25	26
09	28					27

AVRIL 2022						
L	M	M	J	V	S	D
13				1	2	3
14	4	5	6	7	8	9
15	11	12	13	14	15	16
16	18	19	20	21	22	23
17	25	26	27	28	29	30

JUIN 2022						
L	M	M	J	V	S	D
22			1	2	3	4
23	6	7	8	9	10	11
24	13	14	15	16	17	18
25	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Retrouvez chaque dimanche, de 9h à 12h30 votre marché de plein air, parking du Palais des Enfants, rue Eugène Deprès. Plus d'informations sur CityAll Boves et Facebook Ville de Boves.

ELECTIONS 2022

Etes-vous inscrit sur la liste électorale ?

Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale.

En allant sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour voter, il faut s'inscrire :

Pour voter lors de l'élection présidentielle 2022, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Les inscriptions par formulaire à imprimer sont possibles jusqu'au 4 mars : <https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R16024>.

Ce qui a changé :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Vous devez remplir un document « cerfa » et communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire. L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Le module ISE permet également à tout électeur de

retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.



Téléprocédure « Maprocuration » :

L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande : des commissariats de police et brigades de gendarmerie et consulats.

Attention, pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur est indispensable devant l'autorité habilitée.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielles et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Les dates des élections :

- les élections présidentielles : **les dimanches 10 et 24 avril 2022.**
- les élections législatives : **les dimanches 12 et 19 juin 2022.**



Tourisme : on vote Amiens !

Amiens fait partie des 20 villes retenues et la seule en France.

La ville gagnante sera celle qui aura obtenue le plus grand nombre de votes.

Pour tout renseignement, toute information, toute inscription, rendez-vous sur le site de la ville : www.ville-boves.fr, et CityAll Boves et Facebook "Ville de Boves"